

Initiatives parlementaires

Le député de Parry Sound—Muskoka a ensuite déclaré ceci:

On devrait examiner les avantages que présente l'élimination du MMT [...] au moment d'élaborer une stratégie globale relative à la qualité de l'essence.

Après avoir passé huit années au pouvoir et confié le ministère de l'Environnement à cinq titulaires, le gouvernement fait une déclaration renversante en parlant de la nécessité d'élaborer une stratégie globale. On se demande ce qui a bien pu arriver de cette stratégie.

Par ailleurs, le 23 novembre, le secrétaire parlementaire du premier ministre a posé la question suivante:

Est-il raisonnable de devancer l'examen approfondi des stipulations relatives à l'essence ainsi que de l'impact environnemental qui a été entrepris par le Canada?

De quel examen s'agit-il? Qui l'effectue, et en collaboration avec qui? Quand a-t-il lieu? Qu'en est-il des consultations publiques?

Le secrétaire parlementaire du premier ministre a ensuite ajouté:

Si le MMT était interdit, les coûts de production de l'essence augmenteraient, ce qui pourrait entraîner des augmentations du prix de l'essence à la pompe.

Que dire alors de l'essence qui coûte moins cher aux États-Unis, pays où le MMT n'est pas utilisé puisqu'il est interdit? Comment les Américains réussissent-ils l'exploit de vendre de l'essence sans plomb moins cher qu'au Canada, sans utiliser le MMT?

En fin de compte, les députés du parti ministériel sont désespérés et ils utilisent des études réalisées par l'industrie. La secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et du Bien-être social reconnaît que les personnes âgées peuvent être sujettes à des lésions cérébrales. Elle admet que nous avons des connaissances sur le manganèse et la santé, mais elle préfère confier aux milieux de la santé le soin de prouver que le manganèse est dangereux plutôt que de demander à l'industrie de prouver que le MMT ne l'est pas. De la part du secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, il est plutôt absurde d'adopter une position pareille. Elle devrait plutôt insister pour que l'industrie ait le fardeau de prouver que la manganèse ne menace pas la santé humaine.

Le député de Parry Sound—Muskoka admet que les données que nous possédons actuellement sur le MMT ne sont pas concluantes, mais malheureusement, il applique deux poids, deux mesures, comme je l'ai dit tout à

l'heure: le gouvernement intervient à l'égard des pluies acides, mais pas à l'égard du MMT.

Le secrétaire parlementaire du premier ministre nous apprend qu'on fait actuellement une étude exhaustive sur la teneur exacte de l'essence, mais qu'elle est faite sans que le public ne soit consulté.

Voilà le tableau assez décourageant que révèle notre débat sur cette excellente motion du député de Lambton—Middlesex. Au fait, nous pouvons tous le féliciter d'avoir présenté cette motion, qui est très bonne pour les agriculteurs et les citadins et qui favorisera l'amélioration de la qualité de l'air, une motion que tous les partis devraient appuyer avec enthousiasme.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de traiter du projet de loi à l'étude aujourd'hui. Je serai bref afin de permettre à d'autres députés de participer au débat.

Je tiens tout d'abord à féliciter le député de Lambton—Middlesex pour les efforts assidus qu'il a déployés pour pouvoir saisir la Chambre de cette question.

L'environnement, les ressources renouvelables et l'avenir du secteur agricole sont autant de questions extrêmement importantes que la Chambre étudie depuis déjà quelque temps. L'éthanol, produit écologique en abondance chez nous, est lié à ces trois questions. L'éthanol est bon pour l'environnement; il s'agit d'une ressource renouvelable qui créerait un nouveau débouché pour les produits agricoles canadiens.

Au cours du débat, les membres du gouvernement nous ont dit que le MMT est un produit écologique et non dangereux. Ils ont ajouté que les risques pour la santé associés au MMT ont été grandement exagérés. Il leur est donc impossible d'appuyer ce projet de loi qui interdirait forcément l'utilisation du MMT comme additif.

La position du gouvernement est tellement arrêtée qu'il ne vérifie même pas les normes d'émission dans le cas du MMT. Quand il vérifie les normes d'émission, il ne préleve pas d'échantillon de carburant contenant du MMT. D'ailleurs, voici ce que déclarait le ministre de l'Environnement dans une lettre qu'il faisait parvenir au député de Lambton—Middlesex le 10 décembre 1992:

Nous accusons réception de votre lettre [...] sur les procédures relatives aux tests d'émission de Transports Canada [...] Les méthodes utilisées pour confirmer les tests d'émission sont fondées sur les procédures d'homologation de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, procédures approuvées par l'industrie et nécessitant l'utilisation de carburants d'essai normalisés. Les carburants examinés ne contiennent pas de MMT.